



VALGRID<sup>SA</sup>

RAPPORT DE  
GESTION  
2025

---

# SOMMAIRE

## VALGRID EN BREF

---

Chiffres 2025	2
Carte du réseau	3

## BUTS, ORGANES ET ACTIONNARIAT

---

Buts	4
Organes	4
Actionnariat	5

## VALGRID EN 2025

---

Rapport du Conseil d'administration	6
Contexte	6
Les principaux projets	8
Gouvernance d'entreprise	9
Perspectives	9

## COMPTES 2025

---

Compte de résultat	11
Bilan	12
Tableau des flux de trésorerie	14
Annexe aux comptes annuels	15
Utilisation du bénéfice	19
Rapport de l'organe de révision	20

VALGRID EN BREF

2005

Fondation

37

Capital-actions  
en millions de CHF

478

km lignes aériennes et câbles  
(468 km en propriété, 10 km en location)

56

Sous-stations  
(54 en propriété/copropriété, 2 en location)

2.67

Energie brute consommée  
dans la zone de desserte en TWh

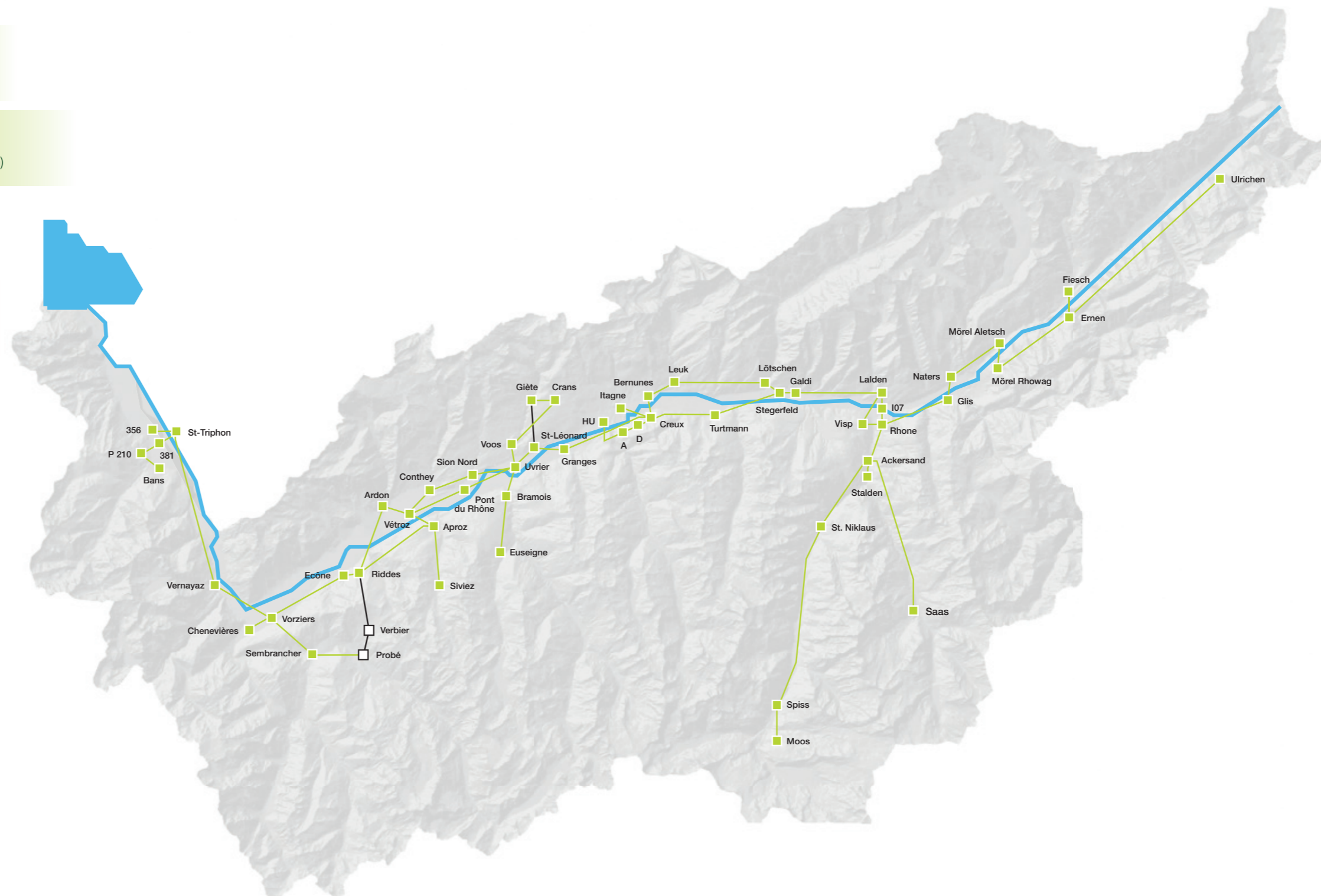
51.8

Recettes de l'énergie acheminée  
en millions de CHF

158.4

Actif immobilisé  
en millions de CHF

# CHIFFRES 2025 ET CARTE DU RÉSEAU



## BUTS, ORGANES ET ACTIONNARIAT

## BUTS DE LA SOCIÉTÉ

Valgrid SA, basée à Sion, a pour objectif de contribuer à la sécurité d'approvisionnement dans le canton du Valais par la construction, l'exploitation, le développement, le renforcement, la maintenance et la rénovation du réseau suprarégional de distribution électrique des niveaux 2 et 3. La société a été fondée en 2005. En 2022, B-Valgrid SA, par le biais d'une fusion par absorption, et le réseau 65 kV d'OIKEN ont été inté-

grés à Valgrid SA. Valgrid SA est propriétaire du réseau de distribution suprarégionale en Valais, composé du réseau 65kV, des systèmes de transformateurs 220/65 kV et 65/16 kV en partie, ainsi que les installations associées.

## ORGANES

## Conseil d'administration (état au 31 décembre 2025)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat
<b>Stéphane Maret</b>	Président, représentant FMV SA	2020	2028
<b>Patrick Maret</b>	Vice-président, représentant OIKEN SA	2022	2028
<b>Markus Aeschbach</b>	Administrateur, représentant EWBN AG	2022	2028
<b>Raoul Albrecht</b>	Administrateur, représentant FMV SA	2017	2028
<b>Roger Holzer</b>	Administrateur, représentant enalpin AG	2023	2028
<b>David Mottet</b>	Administrateur, représentant Genedis SA	2022	2028
<b>Carlo Philippe Pettinà</b>	Administrateur, représentant FMV SA	2025	2028

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est élu pour un mandat de trois ans. La secrétaire du Conseil d'administration est Sonia Lathion, collaboratrice de FMV SA.

## Organe de révision

Lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2025, la fiduciaire Fidag SA, succursale Sion, a été élue en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

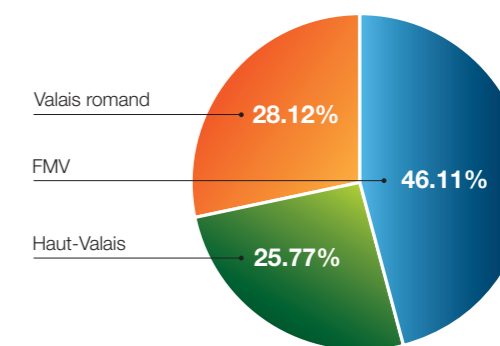
## Gestion et exploitation

Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par Hans-Peter Burgener, membre de la direction de FMV SA.

## ACTIONNARIAT

Le capital-actions s'élève à CHF 37 mio. Il est entièrement libéré et réparti comme suit : (Etat au 31 décembre 2025)

FMV	46.11%	46.11%
enalpin	18.41%	25.77%
EWWR	2.71%	
EWBN	2.17%	
EW Zermatt	1.08%	
VARELL AG	1.08%	
EW Obergoms	0.27%	
endigo Holding	0.05%	
OIKEN	14.15%	
Genedis	4.99%	
Sinergy	2.66%	
Sogesa (Altis)	2.66%	
RE Holding	2.66%	
Commune de Fully	1.00%	
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>



## VALGRID EN 2025

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## CONTEXTE

### La 2<sup>ème</sup> vague d'électrification est lancée

La transition énergétique exige des adaptations profondes de l'infrastructure des réseaux électriques. La décarbonisation visée entraîne une électrification à grande échelle : les processus industriels passent du gaz à l'électricité, dans la mobilité le moteur électrique remplace progressivement le moteur à combustion, et les chauffages au mazout sont remplacés par des pompes à chaleur. Parallèlement, la part des installations de production renouvelable, telles que l'hydraulique, le photovoltaïque et l'éolien, augmente, ce qui accroît considérablement les exigences en matière de planification, d'exploitation et de dimensionnement des réseaux.

Les systèmes de stockage par batteries (BESS) attirent également de plus en plus l'attention. Ils s'imposent comme une technologie clé pour la stabilité du réseau, la gestion des charges et l'intégration des énergies renouvelables. Avec l'entrée en vigueur de la mise en oeuvre de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Mantelerlass), les installations de stockage pur sans consommation finale sont exonérées du tarif d'utilisation du réseau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui favorise encore leur déploiement et renforce leur influence sur le réseau.

Par ailleurs, la forte croissance de l'économie numérique pourrait entraîner un développement accru des centres de données, générant des charges ponctuelles nettement plus importantes qui nécessitent des capacités de réseau élevées et un niveau de sécurité d'approvisionnement maximal. Cette évolution mettra fortement à contribution les réseaux existants et rendra nécessaires des investissements supplémentaires dans des infrastructures plus performantes.

Il faut également s'attendre à ce que les nouvelles dispositions légales favorisent la poursuite de la numérisation des réseaux ainsi que l'introduction de tarifs dynamiques.

Parallèlement, un champ de tension croissant apparaît entre les exigences accrues imposées aux infrastructures de réseau et les procédures d'autorisation souvent longues. Alors que

les besoins en réseaux plus performants, en nouvelles lignes, en postes de transformation supplémentaires et en solutions de flexibilité augmentent rapidement, les processus d'autorisation demeurent complexes et chronophages. Ce dilemme fait que le développement des infrastructures ne peut pas toujours suivre le rythme des évolutions technologiques et sociétales, ce qui pourrait limiter la capacité d'intégration des nouvelles technologies.

### Cybersécurité

En juin 2024, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité a été adaptée en matière de cybersécurité. Les recommandations du standard minimal visant à améliorer la résilience des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont désormais contraignantes. Pour la mise en oeuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des exigences fixées, Valgrid peut s'appuyer sur les compétences de son prestataire de services FMV.

### Dimensionnement et développement du réseau

Les demandes d'intégration de puissances supplémentaires très élevées – tant via les gestionnaires de réseaux de distribution en aval que directement auprès de Valgrid – ont fortement augmenté en 2025. À la fin de l'année 2025, les demandes de soutirage et d'injection de puissance représentaient au total plusieurs centaines de mégawatts. Cette évolution s'ajoute à l'augmentation continue des injections issues des installations photovoltaïques décentralisées. Elle est portée par la décarbonisation, l'importance croissante de la flexibilité ainsi que par la progression de la numérisation. Par ailleurs, les incertitudes liées à la mise en oeuvre des projets restent élevées. Les exigences en matière de résilience du réseau, de dimensionnement et de développement du réseau s'en trouvent nettement renforcées. Une très bonne coordination entre les différents acteurs est donc indispensable. À l'heure actuelle, Valgrid prévoit d'investir environ CHF 350 millions dans son réseau au cours de la prochaine décennie.

### Recul du produit d'exploitation

Pour l'année 2025, le produit d'exploitation s'est élevé à CHF 77,3 millions, soit 14,5 % de moins que l'année précédente.

Cette évolution s'explique notamment par la forte baisse des coûts liés à la réserve d'électricité ainsi que par la réduction de la différence de couverture cumulée des années précédentes. Le bénéfice annuel s'est établi à CHF 5,4 millions. Le total du bilan a augmenté, sous l'effet des investissements, pour atteindre CHF 196,4 millions.

### Système tarifaire uniforme dès début 2027

Durant une phase transitoire de cinq ans, soit jusqu'à fin 2026, Valgrid a continué d'appliquer des tarifs d'utilisation du réseau distincts pour les zones de réseau du Haut-Valais et du Bas-Valais. Dans le Valais central, OIKEN était responsable durant cette période de la tarification des niveaux de réseau 3 et 4. En 2025, Valgrid a élaboré les bases nécessaires à l'introduction d'un nouveau système tarifaire uniforme au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Parallèlement, les préparatifs nécessaires ont été effectués afin d'éviter, lors de son introduction, des flux de compensation financière entre les anciennes zones tarifaires. Les nouvelles dispositions légales ont également été prises en compte.

### Chutes de neige du 17 avril 2025 : un défi pour la branche

Outre quelques événements locaux isolés, les chutes de neige extrêmes du 17 avril 2025, survenues jusqu'à basse altitude, ont fortement mobilisé les équipes d'intervention de l'ensemble de la branche. La vallée de Zermatt a été particulièrement touchée, avec une panne de courant d'environ 43 heures, suivie de la vallée de Saas avec environ 24 heures, ainsi que de la vallée de Conches avec près de 3 heures. Les travaux de réparation ont été rendus particulièrement difficiles en raison de l'accès entravé aux zones concernées et des mauvaises conditions de visibilité, qui ont empêché la réalisation de vols de reconnaissance. La défaillance des communications a également compliqué les interventions dans les deux vallées méridionales. L'ECom a confirmé que cet événement extrême n'a eu aucun impact sur les indicateurs de sécurité d'approvisionnement de Valgrid et qu'aucune responsabilité ne peut être imputée à l'entreprise.

Si l'entretien des lignes a été fortement marqué par cet épisode neigeux, les travaux de maintenance dans les postes électriques ont pu être réalisés conformément au programme standard prévu.

### Adaptations aux nouveaux risques

La situation géopolitique mondiale actuelle a également des répercussions sur la cybersécurité. Une attention particulière est portée à la cyberrésilience des installations de communication et de commande.

Les événements environnementaux, plus fréquents et plus intenses, pourraient être liés à l'évolution des conditions climatiques. Les risques qui en découlent doivent notamment être pris en compte lors de la planification des installations.



## LES PRINCIPAUX PROJETS

La sécurité d’approvisionnement dépend dans une large mesure de la qualité des réseaux électriques. Des investissements continus dans l’infrastructure de réseau sont donc indispensables. Les exigences croissantes liées aux installations photovoltaïques décentralisées, à la décarbonisation ainsi qu’à l’apparition de nouvelles charges ponctuelles très importantes nécessitent des investissements soigneusement planifiés et priorités de manière prospective. La dimension temporelle doit également faire l’objet d’une attention particulière. Valgrid s’est notamment engagée dans la planification et la réalisation des projets suivants.

### Poste d’Ernen

En coordination avec le nouveau poste de couplage 220 kV de Swissgrid, Valgrid a lancé, le 17 novembre 2025, la construction du nouveau poste 220/65 kV à Niederernen, en collaboration avec GKW AG et Kraftwerke Rhone Binna AG. Celui-ci remplacera à l’avenir les postes existants d’Ernen et de Fiesch. Selon l’état actuel de la planification, une mise en service à l’automne 2028 est réaliste.

### Ackersand - Kalpetran

Le renouvellement du tronçon de ligne aérienne Ackersand – Kalpetran permettra de renforcer la sécurité d’approvisionnement de la vallée de Zermatt. Après une phase de planification approfondie, les travaux de construction ont débuté en février 2025. En raison du terrain difficile d’accès, une partie des transports a été effectuée par hélicoptère. La population et les communes concernées ont été informées au préalable des travaux. En 2025, les filets de sécurité ont été installés, les fondations des pylônes réalisées et les premiers pylônes montés. En 2026, la majorité des pylônes seront érigés et les câbles conducteurs tirés. La mise en service est prévue pour avril 2026. En raison de la proximité de la ligne ferroviaire, le projet nécessite une coordination particulièrement étroite.

### Lonza «UW I07»

Afin de répondre au fort développement du site industriel de Viège, Lonza a procédé à une extension de l’alimentation électrique. À cet effet, l’entreprise a construit le nouveau poste 65 kV « I07 », situé entre les deux postes existants de Lalden et de Rhone. Valgrid était responsable des exigences relatives à la topologie et au dimensionnement du réseau. Le poste a été mis en service en mars 2025.

### Réseau Zermatt

Valgrid et EW Zermatt ont développé conjointement une nouvelle topologie de réseau à Zermatt. Dans ce cadre, le poste de Moos a été reconstruit et relié par un câble 65 kV au poste de Spiss. Après l’achèvement des travaux de câblage, les installations ont été définitivement mises en service en octobre 2025.

### Renforcement des transformateurs 220/65 kV

Le plan de développement du réseau met en évidence le besoin d’augmenter les capacités de transformation 220/65 kV dans les postes de Creux de Chippis et de Riddes. En 2024, Valgrid a dimensionné les installations correspondantes et lancé les appels d’offres pour les transformateurs. Après clarification technique des offres, les adjudications ont été réalisées en 2025. Selon la planification actuelle, le transformateur de Creux de Chippis devrait être mis en service en 2028 et ceux de Riddes vers la fin de la décennie.

### Augmentation de la capacité dans le Valais central

Les lignes 65 kV entre Sierre et Sion sont de plus en plus sollicitées. Selon l’étude de variantes réalisée en 2023, une solution hybride permettant d’augmenter la capacité de transport s’avère optimale. Elle prévoit la rénovation de la ligne aérienne existante entre Creux et Granges, le renforcement de la liaison câblée Creux – Itagne, la mise en câble de la ligne aérienne Granges – St-Léonard ainsi que la construction d’une nouvelle liaison câblée Itagne – St-Léonard, réalisée en synergie avec des travaux de rénovation de l’autoroute. Dans ce contexte, Valgrid a rénové en 2025 la ligne aérienne Creux – Granges et poursuivi la planification ainsi que les appels d’offres pour les travaux de câblage Itagne – St-Léonard – Granges.

### Poste de St-Léonard

Le poste de St-Léonard constitue un nœud important du réseau 65 kV dans le Valais central. En 2025, les systèmes de commande et de protection ont été renouvelés et un nouveau champ de couplage a été réalisé. Ces travaux améliorent la topologie du réseau ainsi que la flexibilité et renforcent ainsi la sécurité d’approvisionnement dans la région.

### Nouveau transformateur à Siviez

L’un des transformateurs existants de 12,5 MVA du poste de Siviez a été remplacé, en raison de son âge, par un nouveau transformateur de 20 MVA. Les contraintes d’espace à proximité de la station de départ des remontées mécaniques ont nécessité une excellente coordination entre les partenaires.

## GOUVERNANCE D’ENTREPRISE

### Conseil d’administration

Le Conseil d’administration de Valgrid SA s’est réuni à trois reprises. Outre les affaires courantes liées aux comptes annuels, à la gestion des risques, au reporting des projets, aux tarifs, aux refinancements, au budget 2026 ainsi qu’au plan financier et d’investissement 2026–2035, le Conseil d’administration a examiné les demandes de crédit relatives au renouvellement du poste d’Ecône, au renforcement de la ligne Ecône – Riddes et aux préinvestissements pour la ligne Creux – Crans Est.

Il a également pris les décisions d’adjudication concernant le transformateur du poste de Creux, les équipements et prestations pour les anneaux de télécommunication dans le Haut-Valais et le Valais central, les installations GIS du poste de Vétroz ainsi que la GIS mobile. Le Conseil a examiné le périmètre du système de contrôle interne (SCI) et a chargé le directeur de mettre en œuvre les dispositions légales relatives aux cybermenaces.

Par ailleurs, le Conseil d’administration s’est penché sur le nouveau système tarifaire, a constitué à cet effet un groupe de travail et a approuvé l’intégration des coûts proportionnels de la ligne Creux – Vissoie. Il a également été informé de l’épisode météorologique du 17 avril 2025, du standard de télécommunication, de l’avenir du site de Creux, du choix du type de transformateur à Riddes, du raccordement de clients, de la rémunération du régulateur optimisé de puissance réactive ainsi que de la dissolution des différences de couverture à fin 2025. Enfin, il s’est prononcé sur l’inscription et la radiation des personnes autorisées à signer.

Lors de sa séance stratégique du 29 août 2025, tenue à la Gemmi, le Conseil d’administration a examiné le nouveau système tarifaire, l’intégration des BESS (Battery Energy Storage System), la politique de dividende ainsi que la participation aux coûts des nouveaux raccordements.

### Commission technique

Les membres de la commission technique se sont réunis à trois reprises afin de préparer les dossiers relatifs au développement technique et aux investissements dans le réseau. Ils ont échangé sur les projets à venir et examiné les demandes de crédit. La commission s’est également penchée sur le budget d’entretien 2026 et le plan d’investissement 2026–2035, sur le choix du transformateur à Riddes et a été informée de l’intégration des BESS ainsi que des perturbations sur le réseau.

### Commission financière

La commission financière s’est également réunie à trois reprises. Elle a exercé sa fonction consultative notamment dans le cadre des refinancements à venir, de la fixation des tarifs pour l’année 2026, du budget 2026, du plan financier et d’investissement 2026–2035 ainsi que du nouveau système tarifaire. Elle a également été informée de l’évolution des différences de couverture.

### Assemblée générale 2025

L’assemblée générale ordinaire de Valgrid SA, tenue le 20 mai 2025 à Viège, a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que l’affectation du bénéfice au bilan. Elle a donné décharge au Conseil d’administration.

Elle a confirmé la réélection de S. Maret, M. Aeschbach, R. Albrecht, R. Holzer, P. Maret et D. Mottet, et a élu Carlo Philippe Pettinà en tant que nouveau membre du Conseil d’administration. L’organe de révision FIDAG SA à Sion a été reconduit pour l’exercice 2025. Jérôme Bonvin a quitté le Conseil d’administration et a été remercié pour son engagement.

À l’issue de l’assemblée générale, le Conseil d’administration s’est constitué lui-même.

## PERSPECTIVE

Valgrid et son réseau constituent un maillon essentiel entre le réseau national de Swissgrid, les réseaux des distributeurs régionaux d’énergie, les producteurs locaux d’électricité ainsi que les sites industriels.

L’électricité issue de l’hydraulique, du photovoltaïque et de l’éolien constitue un élément central de la transition énergétique. Le réseau sera fortement sollicité, d’une part par l’extension prévue de la production intermittente issue du soleil et du vent et, d’autre part, par l’électrification du secteur du chauffage et des transports. À l’avenir, la décarbonisation de l’industrie, l’intégration de systèmes de stockage très flexibles ainsi que les charges ponctuelles élevées des centres de données exerceront également une influence déterminante sur le développement du réseau. Valgrid s’engage à collaborer étroitement avec la branche et ses clients afin d’anticiper ces évolutions. Par ailleurs, Valgrid accordera l’attention nécessaire à l’évolution rapide des exigences réglementaires, aux standards des technologies de l’information et de la communication (TIC) ainsi qu’à l’introduction du système tarifaire uniforme prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

## RAPPORT FINANCIER



## COMPTES 2025

# COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2025	2024
Produits du transit d'énergie		51 837 803	51 460 489
Différence de couverture		-8 547 910	- 899 460
Refacturation coûts NR1 et NR2		6 018 792	5 506 326
Autres recettes d'exploitation		7 274 045	5 409 167
Services-système et énergie renouvelable et réserve d'électricité		20 145 023	28 305 718
Recettes OBR (nettes)		575 521	638 748
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>77 303 274</b>	<b>90 420 988</b>
Coûts des niveaux NR1 à NR4		-24 025 671	-19 990 850
Services-système et énergie renouvelable et réserve d'électricité		-20 145 023	-28 305 718
Location installations et bâtiments		-1 554 321	-1 411 377
Entretien et exploitation du réseau		-10 530 070	-10 222 802
Pertes et mesures		-2 932 672	-12 561 812
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-631 600	-605 300
Frais d'administration		-1 485 529	-820 942
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-61 304 886</b>	<b>-73 918 801</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>15 998 388</b>	<b>16 502 187</b>
Amortissements		-8 175 539	-8 181 452
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>7 822 849</b>	<b>8 320 735</b>
Charges d'intérêts		-1 387 362	-1 614 207
Charges financières		-12 089	-9 144
Produits financiers		3 374	-594
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>6 426 772</b>	<b>6 696 790</b>
Impôts sur le bénéfice		-1 076 700	-1 123 000
<b>Résultat annuel</b>		<b>5 350 072</b>	<b>5 573 790</b>

## COMPTES 2025

## BILAN

## ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie		10 036 517	2 453 536
Créances sur ventes et prestations :			
- envers les actionnaires	9 881 117		10 149 296
- envers les sociétés du groupe	2 262 875		2 420 938
- envers des tiers	9 972 952	22 116 944	11 988 010
Autres créances à court terme		4	6
Actifs de régularisation :			
- envers les actionnaires	76 300		58 000
- envers les sociétés du groupe	7 948		5 742
- envers des tiers	5 699 495	5 783 743	13 365 000
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>37 937 208</b>	<b>40 440 528</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations corporelles		142 637 209	138 113 841
Travaux en cours		12 949 578	11 995 365
Immobilisations incorporelles		2 859 926	3 263 620
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>158 446 713</b>	<b>153 372 826</b>
<b>ACTIF</b>		<b>196 383 921</b>	<b>193 813 354</b>

## COMPTES 2025

## BILAN

## PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes sur achats et prestations :			
- envers les actionnaires		2 223 718	3 295 854
- envers les sociétés du groupe		5 771	46 705
- envers des tiers		12 219 310	7 752 036
Dettes à court terme portant intérêt :	2		11 094 595
- envers les actionnaires		-	-
- envers des tiers		13 000 000	7 000 000
Passifs de régularisation :			
- envers les actionnaires		7	134 192
- envers les sociétés du groupe		450	6 471
- envers des tiers		4 531 241	4 674 744
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>31 980 497</b>	<b>22 910 002</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes à long terme portant intérêt :			
- envers des tiers	3	102 000 000	112 000 000
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>102 000 000</b>	<b>112 000 000</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	4	37 000 000	37 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		2 114 000	1 835 300
Réserve légale issue du capital		1 822 117	1 822 117
Bénéfice reporté		16 117 235	12 672 145
Bénéfice de l'exercice		5 350 072	5 573 790
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>62 403 424</b>	<b>58 903 352</b>
<b>PASSIF</b>		<b>196 383 921</b>	<b>193 813 354</b>

## COMPTES 2025

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2025	2024
Résultat annuel	5 350 072	5 573 790
Amortissements	8 175 539	8 181 453
<b>Cash-Flow</b>	<b>13 525 611</b>	<b>13 755 243</b>
Variation des créances	2 441 302	-4 071 545
Variation des actifs de régularisation	7 644 999	966 814
Variation des dettes	3 354 204	-2 496 379
Variation des passifs de régularisation	-283 709	604 393
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>13 156 796</b>	<b>-4 996 717</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>26 682 407</b>	<b>8 758 526</b>
Investissements	-13 249 426	-12 355 386
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-13 249 426</b>	<b>-12 355 386</b>
Augmentation des emprunts	3 000 000	20 000 000
Remboursement d'emprunts	-7 000 000	-14 000 000
Paiement du dividende	-1 850 000	-1 850 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-5 850 000</b>	<b>4 150 000</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>7 582 981</b>	<b>553 140</b>
Au 01.01.	2 453 536	1 900 396
Au 31.12.	10 036 517	2 453 536
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>7 582 981</b>	<b>553 140</b>

## COMPTES 2025

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et propriétaires de réseaux de distribution et de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, tous deux dissociés des autres activités. L'activité principale de Valgrid SA est le transport d'électricité.

## 1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de Valgrid SA ont été établis conformément aux prescriptions du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux indications ci-après.

## Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

## Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2025 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

## COMPTES 2025

## Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique. Les immobilisations en cours de construction sont inscrites au bilan à leur valeur de construction. Aucun amortissement n'est effectué pendant la phase de construction.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	50 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	25-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans
Goodwill	5 - 7 ans
Energy Data Management (EDM)	5 ans

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2024	266 960 154	13 389 758	280 349 912
Augmentations	13 262 798	-	13 262 798
Diminutions	-13 372	-	-13 372
Transfert court terme	-371 000	-	-371 000
<b>Valeur brute au 31.12.2025</b>	<b>279 838 580</b>	<b>13 389 758</b>	<b>293 228 338</b>
Amortissements cumulés au 31.12.2024	116 850 948	10 126 138	126 977 086
Augmentations	7 771 845	403 694	8 175 539
Diminutions	- 371 000	-	- 371 000
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2025</b>	<b>124 251 793</b>	<b>10 529 832</b>	<b>134 781 625</b>
Valeur nette au 31.12.2024	150 109 206	3 263 620	153 372 826
<b>Valeur nette au 31.12.2025</b>	<b>155 586 787</b>	<b>2 859 926</b>	<b>158 446 713</b>

## COMPTES 2025

## 2. Dettes à court terme portant intérêt

EN CHF			31.12.2025	31.12.2024
Raiffeisen Region Visp	23.01.2019 - 23.01.2025	0.52 %	-	7 000 000
SUVA	18.02.2014 - 18.02.2026	2.04 %	5 000 000	-
J.S. Sarasin	01.06.2021 - 01.06.2026	0.12 %	5 000 000	-
Postfinance	09.10.2025 - 09.01.2026	0.72 %	3 000 000	-
			<b>13 000 000</b>	<b>7 000 000</b>

## 3. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF			31.12.2025	31.12.2024
SUVA	18.02.2014 - 18.02.2026	2.04 %	-	5 000 000
J.S. Sarasin	01.06.2021 - 01.06.2026	0.12 %	-	5 000 000
Postfinance	07.01.2019 - 07.01.2027	1.00 %	4 000 000	4 000 000
Kanton Graubünden	20.07.2023 - 20.07.2027	2.23 %	6 000 000	6 000 000
Banque Cantonale du Valais	31.10.2022 - 31.12.2027	variable	10 000 000	10 000 000
Banque Cantonale du Valais	02.07.2018 - 02.07.2028	1.16 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen région Sion	13.01.2014 - 06.01.2029	variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance	07.01.2019 - 08.01.2029	1.21 %	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen Region Visp	23.01.2019 - 23.01.2029	1.04 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen Region Visp	12.03.2020 - 12.03.2030	0.29 %	6 000 000	6 000 000
Banque Cantonale du Valais	04.01.2022 - 04.01.2032	0.47 %	4 000 000	4 000 000
Caisse de pension Post (PKP)	30.08.2017 - 30.08.2032	1.05 %	10 000 000	10 000 000
Postfinance	01.11.2022 - 01.11.2032	2.72 %	10 000 000	10 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2021 - 05.01.2033	0.40 %	7 000 000	7 000 000
Banque Cantonale du Valais	17.02.2021 - 17.02.2041	0.74 %	9 000 000	9 000 000
Raiffeisen région Sion	05.01.2024 - 05.01.2028	1.64 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen Region Visp	16.02.2024 - 16.02.2030	1.48 %	5 000 000	5 000 000
Raiffeisen Region Visp	16.02.2024 - 16.02.2031	1.51 %	10 000 000	10 000 000
			<b>102 000 000</b>	<b>112 000 000</b>

## COMPTES 2025

## 4. Actionnaires

EN CHF	31.12.2025		31.12.2024	
FMV SA, Sion	17 060 808	46.11 %	17 060 808	46.11 %
enalpin AG, Viège	6 813 228	18.41 %	6 813 228	18.41 %
OIKEN SA, Sion	5 235 425	14.15 %	5 235 425	14.15 %
Genedis SA, Vernayaz	1 844 732	4.99 %	1 844 732	4.99 %
EVWR Energiedienste Visp-Westlich Raron AG, Viège	1 002 518	2.71 %	1 002 518	2.71 %
Sinergy Infrastructure SA, Martigny	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
Sogesa SA, Val de Bagnes	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
Romande Energie Holding SA, Morges	983 857	2.66 %	983 857	2.66 %
EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG, Brigue-Glis	802 014	2.17 %	802 014	2.17 %
Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt	401 007	1.08 %	401 007	1.08 %
VARELL AG, Loèche	401 007	1.08 %	401 007	1.08 %
Commune de Fully, Fully	368 946	1.00 %	368 946	1.00 %
Elektrizitätswerk Obergoms AG, Goms	99 278	0.26 %	99 278	0.26 %
endigo Holding AG, Ernen	19 466	0.05 %	19 466	0.05 %
	<b>37 000 000</b>		<b>37 000 000</b>	

## 5. Honoraires de l'organe de révision

EN CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations de révision	14 000	15 000
	<b>14 000</b>	<b>15 000</b>

## 6. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION  
DU BÉNÉFICE

EN CHF 2025

## 1. Bénéfice à répartir

Le bénéfice à répartir au 31.12.2025 se calcule comme suit :

- Bénéfice reporté au 01.01.2025	3 330 000
- Bénéfice de l'exercice 2025	5 350 072

**Bénéfice à répartir au 31.12.2025** **21 467 307**

## 2. Proposition du Conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

- 9% Dividende	3 330 000
- Attribution à la réserve générale	267 600
- Report sur la nouvelle année	17 869 707

**Total** **21 467 307**



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

## Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Valgrid SA, à Sion

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valgrid SA (ci-après la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

  
Anne-Laure Rey  
Experte-réviser agréée  
Réviser responsable

  
Jessy Rudaz  
Expert-réviser agréé

Martigny, le 21 avril 2026

### Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

## IMPRESSUM

---

### Rapport de gestion Valgrid 2025

Mars 2025

### Responsable de publication

Hans-Peter Burgener

### Texte

FMV SA

### Graphisme et mise en page

Impact'com sàrl

### Photos

Valgrid

Renouvellement tronçon, ligne  
Ackersand - Kalpetran

p. 7

Nouveau champ de couplage  
Poste St-Léonard

p. 10

Photo de couverture: Valgrid, renouvellement transformateur Siviez





Valgrid SA  
Siège de la société:  
CH-1950 Sion

Gestion et exploitation:  
c/o FMV SA  
Case postale  
CH-1950 Sion  
Tél.: +41 27 327 45 00



ETIKETTEN  
SBB